



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente minute,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre
prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul
CHAMAYOU, Maire.

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

Date de convocation
22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-42 : Modification des Tarifs cantine 2022-2024

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, propose de modifier les tarifs de la cantine scolaire fixés par la délibération 2021-37 du 28 juin 2021, pour la tranche T3 pour la période 2022-2023 au vu de l'augmentation par le fournisseur basée sur l'indice annuel d'inflation et de maintenir ceux des tranches T1 et T2 jusqu'au 02 Juillet 2024, date de fin de la Convention de la « tarification sociale des cantines ».

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, propose la grille de tarification de la cantine scolaire comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif facturé	Aide de l'État d'un montant de 3 €
T1	0 € - 1 000 €	0,90 €	Éligible
T2	1001 € à 2000 € et Famille relevant de la MSA	1,00 €	Éligible
T3	2001 € et plus	3,70 €	Non-éligible
Adultes	-	5,80 €	Non-éligible

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Madame Mélanie BOCCALON.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE le maintien de la grille de facturation présentée ci-dessus jusqu'au 02 juillet 2024 concernant les tranches T1 et T2,
- ACCEPTE la modification de du tarif de la tranche T3 pour l'année 2022-2023.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

